

Le 1^{er} février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à huis clos par voie de vidéoconférence le lundi 1^{er} février 2021, de 20 h à 20 h 39, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire.

Sont présents à cette vidéoconférence:

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2021
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2021
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Adoption du règlement numéro 350 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2021
9. Dépôt de la déclaration des intérêts financiers d'une élue municipale
10. Mandat Tetra Tech QI
11. Mandat d'accompagnement
12. MRC de Kamouraska
 - 12.1 Approbation des travaux prévus en 2021 au cours d'eau des Bras et Branche 2
 - 12.2 Validation de la personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau
13. Compensation à M. Guy Dubé pour l'éclairage de l'enseigne à l'entrée ouest du village
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

018-2021

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 janvier 2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

019-2021

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 janvier 2021 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 janvier 2021

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 5 janvier 2021.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

020-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 69 671,17 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que lors de la dernière rencontre de la Régie il y a eu élection. M. Dany Chénard élu président, M. Gilles Martin vice-président. Un nouvel administrateur s'est joint au conseil de la Régie en remplacement de M. Sarto Dubé de Saint-Pacôme, il s'agit de M. Philippe Gauvin-Lévesque.

M. Étienne Brodeur félicite M. Chénard et M. Jean Dallaire également, et ce au nom de tous les membres du conseil.

7. Rapport d'organismes

8. Adoption du règlement # 350 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2021

CONSIDÉRANT

la résolution numéro 213-2020 par laquelle les membres du conseil ont adopté les prévisions budgétaires 2021;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M. Dany Chénard conseiller lors de la séance régulière du 5 janvier 2021 et que le projet de règlement numéro 350 a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'

aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 350 depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT QU'

une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

021-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité par les membres présents du conseil que le présent règlement numéro 350 soit adopté.

M. Étienne Brodeur mentionne que le point 7. À l'ordre du jour n'a pas été traité.

M. le maire revient donc au point 7. de l'ordre du jour.

7. Rapport d'organismes

M. Réal Lévesque conseiller, mentionne que la garderie a tenu une rencontre la semaine dernière et compte tenu qu'ils n'ont pas trouvé de cuisinière à temps plein et de façon régulière pour préparer les repas ils ont décidé de retenir les services d'un traiteur.

Une entreprise de La Pocatière, Entreprise Broggi a obtenu le contrat. Le coût pour ce service et équivalent à celui du salaire d'une cuisinière.

9. Dépôt de la déclaration des intérêts financiers d'une élue municipale

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Mme Manon Bélanger, membre du Conseil a déposé sa déclaration des intérêts

financiers des élus municipaux au bureau de la directrice générale en date du 18 janvier 2021.

10. Mandat Tétra Tech QI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné un mandat à la Firme Tetra Tech QI par la résolution numéro 189-2020 afin qu'elle prépare les plans et devis du projet de collecte, d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes 132 et 287;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ces travaux seront soumis au MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation d'emprunt par un règlement d'emprunt temporaire;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux peuvent être autorisés avant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt temporaire;

EN CONSÉQUENCE,
022-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Firme Tetra Tech QI à procéder à l'exécution des travaux listés sur son offre de prix aux items 1.0 et 2.0 pour un montant de 33 360 \$ avant taxes.

11. Mandat d'accompagnement

CONSIDÉRANT QUE la préparation des plans et devis du projet de collecte, d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes 132 et 287 nécessite la coordination entre plusieurs intervenants dont, la firme d'ingénieurs, le Ministère des Transports, les divers ministères et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le suivi rigoureux doit être fait entre les divers intervenants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité en est à son premier gros projet et qu'il est important de mener à terme l'ensemble du projet, et ce dans les règles de l'art et en toute conformité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu recours à une aide dans la préparation du plan et devis afin d'obtenir une offre de service de la firme d'ingénieurs qui prépare les plans et devis de conception;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de service d'ingénierie pour accompagnement à Mme France Thibault et que celle-ci a présenté une offre, en date du 20 janvier 2021, à un tarif horaire de 140 \$ / heure, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,
023-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services d'ingénierie pour accompagnement de Mme France Thibault au taux horaire de 140 \$ / heure jusqu'à concurrence de 5 000 \$ taxes en sus.

M. Étienne Brodeur mentionne que c'est une dépense maximum de 5 000 \$ et compte tenu de l'ampleur du projet, de sa complexité et afin d'éviter des retards. ET après avoir eu l'occasion de travailler avec Mme Thibault lors de la révision du devis d'appel d'offres en ingénierie pour la préparation des plans et devis, est très en faveur de cette recommandation.

Une vérification sera faite afin de savoir si on pourra ajouter ce montant aux travaux programmer à la TECQ.

12. MRC de Kamouraska

12.1 Approbation des travaux prévus en cours d'eau pour l'année 2021 et demande d'acte de répartition

- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie les travaux sur les cours d'eau des Bras et Branche 2 prévus par la MRC de Kamouraska en 2021 et s'acquittera de la facture qui y sera associée;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus aux cours d'eau des Bras et Branche 2 en 2021;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectués par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions;
- CONSIDÉRANT QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition;
- EN CONSÉQUENCE,
024-2021
- Il est proposé par M. Étienne Brodeur
- Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les travaux au cours d'eau des Bras et Branche 2.

12.2 Validation de la personne désignée au niveau local pour l'enlèvement des obstructions menaçantes

- CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcles ou d'obstructions causant une menace immédiate et imminente;
- CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menacent la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcles et de situations d'urgence;
- EN CONSÉQUENCE,
025-2021
- Il est proposé par M. Réal Lévesque
- Appuyé par M. Dany Chénard
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Pierre Garon, ouvrier municipal comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de la municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.
- Qu'une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

13. Compensation à M. Guy Dubé pour l'éclairage de l'enseigne à l'entrée ouest du village

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne à l'entrée ouest de la Municipalité est éclairée;

CONSIDÉRANT QUE l'électricité provient des installations situées sur la propriété de M. Guy Dubé;

EN CONSÉQUENCE
026-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un paiement de 100 \$ à M. Guy Dubé afin de défrayer les coûts d'électricité de la lumière installée sous la pancarte "Saint-Denis-De La Bouteillerie" située sur son terrain, et ce, pour l'année 2020.

14. Correspondance

14.1 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Dans une correspondance datée du 13 janvier 2021, le ministre annonce que Ville de Saint-Pascal a obtenu une subvention de 65 332,14 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2020. Montant que sera réparti entre les municipalités faisant partie du regroupement avec Ville Saint-Pascal.

La municipalité de Saint-Denis a reçu sa part de cette subvention pour un montant de 4 544,10 \$.

14.2 Le Centre de Plein-Air de Saint-Denis

Remerciements adressés aux membres du conseil pour avoir aidé financièrement à l'achat de matériaux nécessaire à la protection des usagers contre la COVID-19.

14.3 Maison Chapais

Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE l'année 2020 a été particulière pour le milieu culturel par une saison écourtée, une baisse des visites, l'annulation de la programmation culturelle, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Chapais a dû s'adapter aux conditions sanitaires et a quand même pu ouvrir au public, mais qu'il y a eu une diminution des revenus de 64 %;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'exclusion du Programme d'Aide au Fonctionnement du Ministère de la Culture et Communications du Québec, la Maison Chapais est dans une situation précaire;

EN CONSÉQUENCE,
027-2021

M. Dany Chénard ayant déclaré son intérêt.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des autres membres présents d'accorder une aide financière à la Maison Chapais pour un montant de 6 000 \$ pour l'année 2021.

14.4 Centraide Bas-St-Laurent

Centraide Bas-St-Laurent remercie la municipalité pour la contribution à la campagne de souscription en 2020. Contribution municipale de 100 \$.

14.5 Cosmoss

Proclamation des journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent place la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS - Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé - afin de mobiliser

autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région.

EN CONSÉQUENCE,
028-2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MANON BÉLANGER
APPUYÉ PAR M. ÉTIENNE BRODEUR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

- De déclarer la semaine 15 au 19 février 2021 comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De profiter de cette semaine des *Journées de la persévérance scolaire* pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve... juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.

M. Dallaire, maire propose qu'une copie soit remise à Mme Manon Bélanger qui siège au conseil des parents pour que celle-ci puisse en informer les écoles de St-Denis, St-Philippe et Mont-Carmel.

**14.6 Député fédéral Bernard Généreux
*Résolution d'appui à la ligne 9-8-8***

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU' il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU' une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU' un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, Bernard Généreux, a sollicité l'appui des municipalités;

PAR CONSÉQUENT,
029-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie la démarche du député Généreux auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide a trois chiffres;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

15. Autres sujets

Mme Anne Desjardins directrice générale demande aux membres du conseil l'approbation pour le paiement de la facture de *Groupe de géomatique Azimut inc.* qui voit au maintien à jour des données de la matrice graphique et de permettre la consultation des données par la municipalité et le public.

Le coût de l'abonnement annuel est de 1 440 \$ taxes en sus.

030-2021

Proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

Modification du mandat de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné un mandat à la Firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. par la résolution numéro 204-2020 pour un montant de 4 490 \$ avant taxes (soumission # 1079) pour le projet de réfection de la côte Labrie;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite auprès du soumissionnaire afin d'y ajouter des travaux d'asphaltage aux endroits suivants : sur le chemin de la Grève est (endroit où des travaux de drainage ont été faits à l'automne 2020), sur la route du Cap et sur le rang de la Haute-Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur M. Guillaume Bouchard, accompagné de M. Pierre Garon, a constaté les travaux d'asphaltage à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE d'ajouter au plan et devis ces trois endroits permettrait d'avoir un seul entrepreneur pour exécuter tous ces travaux d'asphaltage et permettrait que les travaux soient faits dans une seule période de temps et par un seul entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE M. Bouchard a fait proposition de bonifier son offre initiale à 5 290 \$ taxes en sus, ce qui représente une augmentation de 800 \$;

EN CONSÉQUENCE,
031-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la soumission modifiée # 1079 de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour un montant de 5 290 \$ taxes en sus.

16. Période de questions

Aucune question n'est portée à l'attention des membres du conseil municipal.

17. Clôture et levée de la séance

032-2021

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 39.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km pour dépôts frais poste)	58,41 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	959,13 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	779,47 \$
CENTRE DE PLEIN-AIR ST-DENIS	173,28 \$
COLLÈGE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	50,00 \$
CORPORATION RÉGIONALE DE LA SALLE ANDRÉ-GAGNON	300,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	466,28 \$
EAU LIMPIDE INC	55,00 \$
FERME PIERRE GARON	3 257,62 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	35,00 \$
GROUPE CCL	354,12 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	86,23 \$
MRC DE KAMOURASKA	4 952,77 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	3 186,97 \$
ORKIN CANADA	137,97 \$
PUROLATOR	5,42 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 881,28 \$
SUZANNE DUBÉ	72,10 \$
TERMINIX CANADA	106,59 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	27 977,20 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	8 761,41 \$
	SOUS-TOTAL
	57 231,13 \$

